

Initiatives ministérielles

J'ai parlé du Système d'information de police criminel. Chacun sait qu'il est enregistré. La police a demandé aux gens de faire des contributions, mais en précisant clairement qu'il n'était pas nécessaire de le faire pour pouvoir participer au programme. Les autorités policières ont fait savoir que les contributions seraient les bienvenues mais qu'elles n'étaient pas nécessaires pour pouvoir y participer.

Bon nombre de mes électeurs nouveaux venus au Canada maîtrisent mal l'anglais. Ils ignorent que lorsqu'ils appellent, ils doivent payer des frais de 10 \$. Cette condition est imprimée en tout petits caractères au bas de l'annonce. Ceux qui appellent pour se trouver un emploi ont la surprise de recevoir un compte de 10 \$, car ils n'avaient pas remarqué cette condition imprimée en petits caractères. C'est pourquoi mes électeurs seraient très heureux si, comme le disait le porte-parole de mon parti, il existait des garanties à ce sujet.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de pouvoir parler du projet de loi à l'étude. La plupart des auditeurs qui ont suivi les propos de mes collègues sont certainement conscients, à l'heure qu'il est, de la grande importance de cette mesure. Ce dont il s'agit, c'est d'un chemin de fer électronique, en quelque sorte, d'une réalisation dont les Canadiens tireront une grande fierté à l'avenir.

Nous parlons ici d'un important secteur d'activité, celui des communications, qui emploie plus de 100 000 personnes et représente des dépenses de plus de 20 milliards de dollars. Il s'agit d'un secteur qu'on pourrait vraiment qualifier d'industrie stratégique de l'avenir pour le Canada et ses citoyens. Il fournira de bons emplois, à long terme j'espère, des emplois bien rémunérés pour nos jeunes et ceux qui veulent changer d'emploi.

Si je dis cela, c'est parce qu'il me semble particulièrement important de prendre le temps de discuter à fond de la question. Je le répète, il s'agit d'une mesure législative de la première importance.

[Français]

C'est un projet de loi qui est très important sous plusieurs aspects. Non seulement on y parle de l'avenir, mais on y parle également d'emplois, de bons emplois, bien rémunérés, des emplois à long terme.

• (1655)

C'est donc quelque chose qu'il faudrait considérer de façon très sérieuse et prudemment.

[Traduction]

Une foule de gens se demanderont pourquoi, si mon information est juste, nous avons tant tardé à renvoyer à un comité législatif ce projet présenté il y a plus d'un an, et pourquoi il semble y avoir urgence maintenant. Ils se poseront l'inévitable question: le gouvernement n'a-t-il pas bien réfléchi à la question? N'a-t-il pas fait la planification qui s'imposait? Certains diront sans doute qu'il ne semble pas y avoir de raison d'être particulière, ni de planification, ni de rationalisation. Mais pourquoi se précipiter maintenant?

Ce projet de loi recèle des éléments constructifs. Mes collègues en ont parlé. Il tente de répondre aux besoins d'un important secteur d'activité au Canada, un secteur en croissance. Ce secteur existe déjà depuis un certain temps, mais il offre des possibilités extraordinaires pour l'avenir.

Il y a à cet égard des préoccupations dont il faut faire état. J'ai notamment reçu des appels et des lettres de personnes qui se demandaient si cette mesure législative allait modifier les tarifs locaux. Elles voulaient savoir si ces tarifs allaient augmenter et de combien, le cas échéant? J'ai reçu des appels d'ainés. Ces personnes aiment parfois faire grand usage du téléphone parce qu'elles se déplacent difficilement ou pour quelque autre raison. J'en ai également reçus de familles pauvres, de personnes qui ont déjà beaucoup de mal à subvenir à leurs besoins immédiats avec leurs maigres ressources.

Entrent bien sûr dans cette catégorie les familles monoparentales, dont le chef est le plus souvent une mère seule. Si les tarifs locaux doivent changer, s'ils augmentent et de beaucoup, il y a tout lieu de s'inquiéter. Je leur ai assuré que, autant que je sache, ce ne serait pas forcément le cas. J'espère ne pas les avoir induits en erreur. J'aimerais d'ailleurs qu'on me le confirme.

D'autres personnes se demandaient s'il ne s'agissait pas en fait d'une monnaie d'échange pour le gouvernement dans le dossier de l'accord de libre-échange nord-américain. Pour être bien sûr d'exprimer fidèlement leur point de vue, je voudrais vous citer leurs paroles. À leur avis, ce projet de loi entraînera la liquidation de l'industrie canadienne des télécommunications, d'où la perte d'emplois au Canada, en pleine récession, quand tant de Canadiens sont sans emplois—il y a plus de 1,6 millions de chômeurs—et qu'il est si difficile de trouver du travail. Il s'agit d'un sujet de préoccupation grave non seulement pour les chômeurs, mais aussi pour les Canadiens qui ont encore un emploi et qui voudraient bien ne pas le perdre.